

Le 04.10.2022

# Communiqué de presse

## Un premier cas autochtone de dengue identifié en Corse

L'Agence Régionale de Santé Corse signale un cas de dengue autochtone en Corse, confirmé par le Centre National de Référence des arbovirus (CNR).

La personne qui a été infectée demeure en Corse et n'a pas voyagé récemment. A ce jour, le patient n'est plus virémique et son état de santé n'a suscité aucune inquiétude.

### 1er cas autochtone de dengue connu en Corse

La dengue ne se transmet pas directement de personne à personne mais par l'intermédiaire d'une piqûre d'un moustique de l'espèce *Aedes albopictus* (dit « moustique tigre »).

On parle de cas autochtone en Corse quand une personne a contracté la maladie sur le territoire insulaire et n'a pas voyagé en zone contaminée dans les 15 jours précédents l'apparition des symptômes. A ce jour, il s'agit du seul cas connu en Corse.

### Les symptômes de la dengue

La maladie de la dengue se manifeste par une forte fièvre qui apparaît brutalement. Elle est souvent accompagnée de frissons, de maux de tête, de douleurs rétro-orbitaires, de nausées, de vomissements, de douleurs articulaires et musculaires et, de façon inconstante, d'une éruption cutanée vers le 5e jour des symptômes. L'évolution est le plus souvent favorable au bout de quelques jours.

### Une enquête épidémiologique est menée auprès des habitants

Des investigations, en lien avec Santé publique France, sont en cours pour identifier d'éventuels autres cas et appliquer les mesures de démositication adaptées en collaboration avec la Collectivité de Corse.

Pour éviter la transmission du virus de la dengue, il est en effet très important de mettre en place, si nécessaire, des mesures de démositication dans le quartier de résidence et dans les lieux fréquentés par le cas confirmé (voie publique, jardins privés).

Ces interventions, mises en place par la Collectivité de Corse permettent d'éliminer les moustiques adultes potentiellement infectés et de supprimer les gîtes larvaires pour limiter la prolifération des moustiques sur ces secteurs.

### Que faire cas de symptômes ?

**L'Ars Corse rappelle qu'en présence de symptômes évocateurs de la dengue, en particulier s'ils apparaissent dans les 15 jours qui suivent le retour d'un voyage en zone de circulation du virus, il est important de se protéger contre les piqûres de moustiques, de limiter ses déplacements et de consulter immédiatement son médecin traitant.**

Les professionnels de santé (hôpitaux, médecins libéraux et laboratoires d'analyse médicale) sont sensibilisés à l'identification et au diagnostic des personnes qui pourraient présenter les symptômes de la dengue.

### L'importance des gestes de prévention

Pour limiter le développement des moustiques autour de son domicile, il convient de :

- ranger à l'abri de la pluie tout ce qui peut contenir de l'eau (seaux, arrosoirs)
- bâcher hermétiquement ou recouvrir d'une moustiquaire les réserves d'eau (fût, bidon, piscine non traitée)
- veiller au bon écoulement des gouttières
- ramasser les déchets verts qui peuvent devenir des lieux de repos pour les moustiques adultes

Pour se protéger des piqûres de moustiques, il est conseillé de :

- porter des vêtements couvrants et amples
- utiliser un répulsif cutané, préférentiellement le matin et en soirée, conseillé par un pharmacien, sur les zones de peau découvertes
- si nécessaire, utiliser des grillages-moustiquaires sur les ouvertures (portes et fenêtres)
- utiliser des moustiquaires à berceau pour les nourrissons
- utiliser les diffuseurs électriques à l'intérieur des habitations
- utiliser les serpentins insecticides uniquement en extérieur
- utiliser les climatiseurs ou les ventilateurs qui gênent les moustiques

### Contact presse :

#### Service communication

Corinne ORSONI [corinne.orsoni@ars.sante.fr](mailto:corinne.orsoni@ars.sante.fr) - 06.75.40.54.07

Anne RAIMOND [anne.raimond@ars.sante.fr](mailto:anne.raimond@ars.sante.fr) - 06.75.40.54.07